

**■ Entreprise & finance**

## Restructuring - Un droit à une seconde chance

**Malgré une conjoncture plutôt favorable et une diminution sensible du nombre de défaillances d'entreprises, l'ouverture de quelques gros dossiers est venue rappeler la fragilité de cet équilibre.**

**Option Droit & Affaires revient sur les événements marquants du marché du restructuring à l'occasion de la sortie de ses classements d'avocats.**

**F**aut-il se réjouir ou garder une certaine prudence ? Les professionnels du restructuring ne semblent pas tous unanimes sur ce point. Du côté des bonnes nouvelles, citons l'amélioration du contexte économique qui a permis de confirmer la baisse des défaillances d'entreprises. Selon les chiffres d'Altarea, le nombre de procédures judiciaires a baissé de 4,6 % entre 2016 et 2017, pour revenir au niveau de 2008 avec 55 175 défaillances. Autre élément positif, le nombre d'emplois directement menacés par ces procédures a logiquement baissé. Mais tous les signaux ne sont pas au vert. Plusieurs gros dossiers sont ainsi venus contraster ce bilan, comme pour appeler à ne pas se réjouir trop vite... Parmi eux, le groupe agroalimentaire Financière Turenne Lafayette, le spécialiste des géosciences CGG, le géant du retail Vivarte, ou encore récemment le fabricant d'aciers spéciaux Ascométal. Ce dernier dossier, piloté par le

Ciri, a d'ailleurs été l'occasion pour le nouveau délégué interministériel aux restructurations d'entreprises d'entrer en fonction. Placé sous la double tutelle du ministre de l'Economie et des Finances et de la ministre du Travail, l'ancien PDG de Verallia est chargé de coordonner les différents services intervenant sur les restructurations des entreprises : «Ma priorité est de régler le plus rapidement possible les dossiers de restructuration en trouvant des solutions raisonnables, autrement dit "solides" sur le plan économique, déclare Jean-Pierre Floris. Il est essentiel de convaincre les parties qu'une entreprise ayant connu des difficultés peut à nouveau prospérer, même à une échelle réduite.»

### **Un nouvel équilibre dans les négociations financières**

Offrir à une entreprise la possibilité de rebondir après une période de crise, tel est l'objectif des professionnels du restructuring.

Une notion de seconde chance d'ailleurs présente dans la proposition de directive européenne relative «aux cadres de restructuration préventifs, à la seconde chance et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures de restructuration, d'insolvabilité et d'apurement». Celle-ci prévoit notamment que les entrepreneurs, ayant connu une faillite, voient leur dette effacée à l'expiration d'un délai maximal de trois ans. Le texte modifierait également le rapport de force entre l'entreprise et ses partenaires via la création de comités de créanciers. Les négociations financières pourraient par là même être impactées. En la matière, les entreprises et prêteurs doivent compter sur la présence croissante des hedge funds sur le marché français, qui, au dire de certains professionnels, s'intéressent désormais à des dossiers de plus petite taille. Si le bilan de ces fonds est contrasté, leur développement est plutôt bien perçu par les prêteurs tra-

ditionnels, heureux de trouver un relais de liquidité pour leurs créances douteuses.

### **L'anticipation pour maître-mot**

Enfin, l'un des enjeux de la proposition de directive européenne est de favoriser les restructurations préventives. Car conseils comme dirigeants en sont bien conscients, la clé du redressement repose sur l'anticipation. Dans cet esprit, le projet de loi Pacte suggère d'ailleurs de mieux détecter les «signaux faibles» des difficultés, comme les incidents de paiement, en exploitant les outils du big data. «Il convient toutefois de définir préalablement auprès de qui ces informations seront centralisées, ainsi que la personne la plus adéquate pour rencontrer le chef d'entreprise», souligne Christophe Thevenot, associé gérant de Thevenot Partners. Au-delà des outils de détection, l'anticipation passe également par un dialogue ouvert avec les représentants du personnel et l'ensemble des parties impliquées. En leur qualité de conseils, les avocats ont d'ailleurs un rôle essentiel à jouer dans la construction et l'entretien de ce dialogue. ■

Coralie Bach

Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

**Retrouvez avec ce numéro d'Option Droit & Affaires les classements d'avocats en :**

- **Classement des cabinets d'avocats en procédures collectives**
- **Classement des cabinets d'avocats en prévention des difficultés et en renégociation de dette**
- **Classement des cabinets d'avocats en PSE et contentieux collectifs afférents**